



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 2 OCTOBRE 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de l'affaire

Nombre de présents : 25
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n°2018-145

**CREATION D'UNE MAISON
D'ASSISTANTES MATERNELLES
DANS L'ANCIEN LOGEMENT DE
FONCTION DES INSTITUTEURS
DEVOLU
AU GROUPE SCOLAIRE GERVAIS
BARRET**

**DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC SCOLAIRE**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil municipal a été faite le 24 septembre 2018 et affichée le 25 septembre 2018.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **16 OCT. 2018**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, le mardi deux octobre, le Conseil municipal de Le Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, M. Fayzal Ahmed Vali 1^{er} adjoint, M. Bernard Robert 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 8^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Dorisca Tiburce, Mme Karine Infante, Mme Bibi Fatima Anli, M. Romuald Tanguy, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot 7^{ème} adjoint (par Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe), M. Jean-Paul Babef (par Mme Bibi Fatima Anli), Mme Karine Mounien (par Mme Dorisca Tiburce), Mme Catherine Gossard (par Mme Sonia Bitaut), M. Brandon Incana (par M. Romuald Tanguy), Mme Anne-Laure Boyer (par Mme Annick Le Toullec 6^{ème} adjointe) Mme Mikaëla Latra (par M. Wilfrid Cerveaux 10^{ème} adjoint), M. Hary Auber (par Mme Karine Infante).

Arrivé (s) en cours de séance : Mme Mémouna Patel à 17h10.

Départ (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot à 17h10, Mme Valérie Auber à 17h10, Mme Bibi Fatima Anli à 18h15, Mme Dorisca Tiburce à 18h45, M. Ludovic Latra à 18h46, Mme Brigitte Laurestant (de 18h46 à 18h54).

Absent (s) : Mme Annie Mourgaye 4^{ème} adjointe, Mme Cala M'Rhéhourri 5^{ème} adjointe, M. Sergio Erapa 9^{ème} adjoint, Mme Dalila Mahé.

.....
.....

Affaire 2018-145

**CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES
DANS L'ANCIEN LOGEMENT DE FONCTION DES INSTITUTEURS DEVOLU
AU GROUPE SCOLAIRE GERVAIS BARRET**

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la circulaire interministérielle NOR/REFB9500025C du 25 août 1995, modifiant la circulaire du 09 mai 1989, relative aux conditions de désaffectation et de changement d'utilisation des biens des établissements d'enseignement ;

Vu la situation de l'ancien logement de fonction des instituteurs sur la parcelle référencée section AS n°179 au plan communal ;

Vu la demande de la Commune de Le Port, adressée du 26 juin 2018, à Monsieur le recteur de l'Académie de la Réunion ;

Vu l'arrêté n°03-2018/DAISU du Recteur d'académie portant autorisation de désaffectation de l'ancien logement de fonction des instituteurs du Groupe scolaire Gervais Barret, sis à Le Port, rue Jean Jaurès ;

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux - Environnement » du 19 septembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du 2 octobre 2018 relatif à la désaffectation et au déclassement du domaine public scolaire pour la création d'une maison d'assistantes maternelles dans l'ancien logement de fonction des instituteurs dévolu au Groupe scolaire Gervais Barret ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de constater la désaffectation de l'ancien logement de fonction des instituteurs dévolu au Groupe scolaire Gervais Barret, sis à Le Port, parcelle cadastrée AS 179, actuellement libre de toute occupation ;

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le 16/10/2018


SLO

ID : 974-219740073-20181002-DL_021018_145-DE

Article 2 : de prononcer son déclassement du domaine public scolaire en vue de le reattribuer au projet de « Maison d'Assistantes Maternelles » décrit au rapport ci-annexé ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout autre adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

  **OLIVIER HCARAU**

Envoyé en préfecture le 16/10/2018

Reçu en préfecture le 16/10/2018

Affiché le 16/10/2018



ID : 974-219740073-20181002-DL_021018_145-DE